

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 FÉVRIER 2021

Présents :

Madame Bénédicte Poll, Bourgmestre - Présidente.

Madame Marie-Christine Duhoux, Monsieur Eric Delannoy, Monsieur Nicolas Dujardin, Madame Muriel Donnay, Monsieur Manel Rico Grao, Échevins.

Madame Geneviève de Wergifosse, Présidente du CPAS.

Madame Anne-Marie Delfosse, Madame Sophie Pécriaux, Madame Sylvia Dethier, Monsieur Michaël Carpin, Monsieur Emmanuel Cogghe, Monsieur Michel Charlier, Madame Joséphine Ntinu Matondo, Madame Anne Barbiot, Monsieur Eric Jenet, Madame Amal Sadallah, Monsieur Silverio Coccoda (entré au point 4), Madame Brigitte Mathieu, Monsieur Michel Scheys, Madame Mirjana Jakic, Conseillers.
Madame Dominique Francq, Directrice générale.

La séance est ouverte à 20h42.

Séance publique

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2021 - Approbation

Madame POLL signale que la Directrice générale a fait le travail de reproduire mot pour mot les interpellations des Conseillers communaux mais elle constate que ces interpellations ne sont pas très claires. Elle propose de revenir à l'ancienne méthode à savoir que la Directrice générale fasse un résumé des diverses interpellations.

Monsieur CARPIN est tout à fait d'abord avec Madame POLL. Il remercie la Directrice pour ce travail fastidieux et compliqué. Il est d'accord pour que la Directrice générale fasse comme avant à savoir un résumé synthétique des interpellations. Il précise que le CDLD prévoit d'acter textuellement les propos d'un Conseiller uniquement à sa demande précise lors des interpellations.

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en son article L1122-16;

Décide, à l'unanimité :

Article unique

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2021.

2. RCA des Sports de Nivelles - Convention d'occupation de la piscine de la Dodaine - Approbation

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment, l'article L 1122-30 ;

Vu la convention rédigée par la RCA des Sports de Nivelles relative à l'occupation des couloirs de natation de la piscine de la Dodaine par les élèves des écoles communales de Seneffe pour l'année scolaire 2020 - 2021 ;

Considérant que pour l'année scolaire 2020 - 2021, 7 couloirs de natation sont dédiés à l'usage des écoles communales de Seneffe ;

Considérant que le coût d'occupation par période d'une demi-heure s'élève à 18 € ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget ordinaire des années 2020 et 2021 - article 722/1240348.

Décide, à l'unanimité :

Article 1

Approuve la convention rédigée par la RCA des Sports de Nivelles relative à l'occupation des couloirs de natation de la piscine de la Dodaine par les élèves des écoles communales de Seneffe pour l'année scolaire 2020 - 2021.

Article 2

Transmet celle-ci à la RCA des Sports de Nivelles.

Article 3

Impute ces dépenses au budget ordinaire des années 2020 et 2021 - article 722/1240348.

3. Vérification caisse - Quatrième trimestre 2020 - Prise de connaissance

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1124-42 §1 ;

Décide :

Article unique

Prend connaissance du procès-verbal de caisse concernant le quatrième trimestre 2020 (situation arrêtée au 31 décembre 2020).

4. SPF Finances - Retard de prise de décisions en matière de baisse de revenu cadastral et TIC - Autorisation d'aller en justice

Madame la Bourgmestre explique le dossier.

Monsieur CARPIN indique que son groupe va soutenir ce dossier et il espère que celui-ci va aboutir car il y a effectivement un problème de délai pour le traitement des réclamations. Il trouve que c'est un excellent placement pour le taux ! Le Conseiller voudrait savoir si on a un état des taxes réclamées. Quel est le montant global ? Et quel est le montant de la réserve constituée ?

Madame POLL répond que la Commune a reçu des informations du SPF cet été sous réserve des six derniers mois. Le montant total est de +/- 3,7 millions à devoir rembourser et la provision est de 3,8 millions. Pour les intérêts, le montant avoisine les 300.000euros et la provision est un peu en-dessous donc il est prévu de l'augmenter en MB1.

Monsieur CARPIN remercie la Bourgmestre pour sa réponse.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article 1242-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant le délai dans lequel le SPF Finances a traité certaines réclamations au précompte immobilier introduites par des entreprises disposant de biens immeubles sur le territoire de la commune ;

Considérant que lorsque le SPF Finances rend une décision tardive et qu'une société enrôlée par la Commune pour une TIC a payé cette taxe spontanément, la Commune de Seneffe est tenue, lors de la décision de dégrèvement, de restituer la taxe ou partie de celle-ci (en cas de réduction partielle du RC) augmentée des intérêts de retard importants ;

Considérant que le préjudice actuel est estimé à 607.202,18 € (intérêts de retard) ;

Considérant qu'en dépassant le délai raisonnable, le SPF Finances commet une faute et qu'il convient de le citer en justice afin de récupérer ces-dits intérêts de retard.

Décide, à l'unanimité :

Article unique

Autorise le Collège communal à mandater Maîtres ERVYN et HUBERTY afin de citer le SPF Finances en justice pour récupérer les intérêts de retard liés au délai déraisonnable dans la prise de décision de l'Administration quant à la réduction du revenu cadastral et par conséquent au remboursement de la Taxe Industrielle Compensatoire.

5. Achat de poubelles publiques - Approbation du CSCH, des conditions et du mode de passation de marché

Monsieur RICO GRAO explique le point.

Monsieur CARPIN a vu que le budget de 45.000euros était inscrit au budget initial mais il n'a pas connaissance que cela relève d'un subside. Est-ce un nouveau subside ?

Monsieur RICO GRAO répond négativement, c'est un subside que la Commune a reçu en même temps que le Plan Local de Propreté (PLP) et ce subside est prolongé en 2021.

Monsieur CARPIN constate qu'il ne l'a pas vu dans le budget ce subside.

Monsieur RICO GRAO indique que c'est une erreur et que cela sera remis à la MB1.

Monsieur CARPIN est assez dubitatif car en 2014 la Commune a retiré 120 poubelles publiques par l'échevin des Finances. Que sont-elles devenues ? N'est-il pas possible de les adapter pour avoir une ouverture adaptée ? Où sont-elles ?

Monsieur RICO GRAO explique que la problématique est plus large, l'ouverture des poubelles pourrait être étudiée mais on se trouve face à une dizaine de modèles. Cela rend le travail des éco-cantonniers problématique vu le nombre de clefs. C'est donc compliqué. Les poubelles retirées sont dans le hangar du service Travaux et elles sont prêtes à être utilisées dans un autre service comme les cours d'écoles par exemple.

Madame POLL confirme qu'il y a différents systèmes d'ouverture, différentes clefs et donc c'est très difficile pour les ouvriers. L'idée c'est d'avoir une homogénéisation.

Monsieur CARPIN pose plusieurs questions : le nombre de poubelles restantes, le montant du subside est-il de 45.000euros ? La Région wallonne n'envoyait pas quelqu'un pour établir un plan des poubelles ? Une étude a-t-elle été réalisée ? Ces poubelles vont-elles être protégées via des caméras ?

Monsieur RICO GRAO répond que le subside couvre une vingtaine de poubelles, l'installation de celles-ci se fera après la finalisation du PLP où plusieurs points noirs ont été identifiés. D'autres subsides vont arriver et la Commune y répondra. Grâce à un autre subside, des caméras-chasseurs ont été achetées, on les utilise pour capturer, chasser les incivilités. Des PV ont été dressés et on compte bien aller plus loin.

Monsieur CARPIN remercie l'échevin pour ses réponses. Il engage Madame Donnay et les écoles, les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs à éduquer pour avoir une Commune propre.

Madame DONNAY confirme que c'est déjà en cours depuis deux ans, des animations se donnent via des leçons à l'école.

Monsieur CARPIN espère que les enfants pourront éduquer les adultes.

Madame POLL donne quelques exemples d'images capturées par les caméras comme une personne qui vient déposer ses verres à la bulle mais qui laisse le contenant à côté au lieu de le reprendre avec elle.

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° ENV01/2021 relatif au marché "Achat de poubelles publiques" établi par le service Environnement et la Cellule marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 37.000,00 € hors TVA, soit 44.770,00 € TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 879/749-98 (n° de projet 20210023) ;

Considérant l'avis remis par la Directrice financière.

Décide, à l'unanimité :

Article 1

Approuve le cahier des charges N° ENV01/2021 et le montant estimé du marché “Achat de poubelles publiques”, établis par le service Environnement et la Cellule marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.000,00 € hors TVA, soit 44.770,00 € TVAC.

Article 2

Passé le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 879/749-98 (n° de projet 20210023).

Article 4

Transmet le dossier à la Tutelle.

6. Création d'un emploi d'instituteur maternel (H/F) à mi-temps suite à l'ouverture d'une classe à l'école communale de Petit-Roelx-lez-Nivelles

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30 et L1213-1 ;

Vu la loi du 1er juillet 1964 modifiant l'article 30 des lois sur l'enseignement primaire coordonnées le 20 août 1957 ;

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire déterminant les fonctions subventionnées dans et hors du capital-périodes ;

Vu la circulaire numéro 7674 du 17 juillet 2020 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2020 - 2021 ;

Considérant que ladite circulaire en son point : Augmentation du cadre en cours d'année scolaire dans l'enseignement maternel, permet l'ouverture de classes le onzième jour de classe après les vacances d'hiver soit le lundi 18 janvier 2021 ;

Considérant que la population des classes maternelles à l'école communale de Petit-Roelx-lez-Nivelles est de 72 élèves inscrits au 15 janvier 2021 et que ce nombre permet la création d'un demi emploi d'instituteur, institutrice maternel(le) à partir du 18 janvier 2021 ; les emplois passant de 3,5 à 4.

Décide, à l'unanimité :

Article 1

Sollicite des autorités supérieures la création d'un demi emploi 13/26 périodes par semaine en section maternelle à l'école communale de Petit-Roelx-lez-Nivelles à partir du 18 janvier 2021.

Article 2

Sollicite de Madame la Ministre de l'Education, les subventions-traitements pour ledit emploi.

Article 3

Transmet la présente délibération au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

7. Création d'un emploi d'instituteur maternel (H/F) à mi-temps suite à l'ouverture d'une classe à l'école communale de Familleureux

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30 et L1213-1 ;

Vu la loi du 1er juillet 1964 modifiant l'article 30 des lois sur l'enseignement primaire coordonnées le 20 août 1957 ;

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire déterminant les fonctions subventionnées dans et hors du capital-périodes ;

Vu la circulaire numéro 7674 du 17 juillet 2020 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2020 - 2021 ;

Considérant que ladite circulaire en son point : Augmentation du cadre en cours d'année scolaire dans l'enseignement maternel, permet l'ouverture de classes le onzième jour de classe après les vacances d'hiver soit le lundi 18 janvier 2021 ;

Considérant que la population des classes maternelles à l'école communale de Familleureux est de 112 élèves inscrits au 15 janvier 2021 et que ce nombre permet la création d'un demi emploi d'instituteur, institutrice maternel(le) à partir du 18 janvier 2021 ; les emplois passant de 5,5 à 6.

Décide, à l'unanimité :

Article 1

Sollicite des autorités supérieures la création d'un demi emploi 13/26 périodes par semaine en section maternelle à l'école communale de Familleureux à partir du 18 janvier 2021.

Article 2

Sollicite de Madame la Ministre de l'Education, les subventions-traitements pour ledit emploi.

Article 3

Transmet la présente délibération au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

8. Questions orales et questions d'actualité

Conformément à l'article 77 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, voté en séance du Conseil communal du 14 septembre 2020, les questions orales sont posées selon l'ordre de réception de celles-ci.

2 questions pour le groupe politique LB, 5 questions pour le groupe politique PS et 7 questions pour le groupe politique AC+.

La première question est posée par **Monsieur CHARLIER** pour le groupe politique LB et est relative à la fréquentation des postes student :

"Après le 1er confinement lié à la crise sanitaire, mi-2020, un accueil (local et poste informatique) dans les locaux communaux a été proposé aux étudiants le souhaitant. Quel était le nombre de postes proposés ? Quelle a été la fréquentation ? Fin 2020, l'expérience a, je pense, été renouvelée. Quelle a été la fréquentation ?"

Monsieur DUJARDIN explique que le projet a été initié mi-2020 en pleine crise Covid, lors de la première vague. On a constaté une demande des étudiants qui devaient suivre les cours et passer leurs examens surtout. Cette initiative a été menée par le service Jeunesse et la Maison des Jeunes et c'est d'ailleurs dans les locaux de la MJ que ça se passe. Il y a cinq ordinateurs à disposition, une connexion wi-fi et une imprimante. Le contexte est calme et serein. Les ordinateurs sont disposés selon les consignes de sécurité, le local est nettoyé, il y a du gel à disposition et une réserve de masques. Le partage entre les étudiants et le personnel se fait en toute sécurité.

Depuis mi-2020, deux étudiantes ont réservé des plages pour les cours et les examens. Le nombre est bas mais ça a répondu à une demande. Lors des examens de décembre/janvier, quatre étudiants sont venus.

La deuxième question est posée par **Monsieur COGGHE** pour le groupe politique LB et est relative au revêtement de la N27 :

"Depuis quelques temps, le revêtement de la N27 se dégrade dangereusement dans la traversée de l'entité. Des réparations ont été effectuées dans des conditions climatiques non idéales. Quelles démarches a entreprises la Commune pour la réfection de cette route dépendant de la Région Wallonne ?"

Monsieur DELANNOY répond que la N27 dépend du district de Mons et de Soignies. Plusieurs mails ont été envoyés pour effectuer des réparations mais ils sont restés sans réponse à ce jour. Par contre, des réparations ponctuelles ont été faites il y a douze jours. Une réunion est prévue la semaine prochaine pour discuter du problème de cette Nationale.

Madame POLL rajoute qu'un recommandé a été envoyé il y a 10 jours.

La troisième question est posée par **Madame PECRIAUX** pour le groupe politique PS et est relative au Quartier d'Arquennes :

"Le nouveau quartier d'Arquennes Thomas et Piron n'est toujours pas réceptionné. A qui appartient-il officiellement ? Qu'en est-il des entretiens de voiries, des décisions en matière de sécurité routière, de propreté publique ? Quand est prévu la réception de ce chantier ? Quelles sont les mesures transitoires ?"

Monsieur DELANNOY répond que la Rue Plennevaux a été réceptionnée il y a environ 3 ans. La Place du Couvent vient d'être réceptionnée il y a quelques jours. Pour le reste du lotissement, une liste de non conformités a été dressée. Thomas & Piron doit les corriger avant réception. La balle est donc dans leur camp pour la date de réception. Pour les entretiens de voiries, les décisions en matière de sécurité routière et de propreté publique, la Commune est responsable pour sa partie et Thomas & Piron pour la sienne. On attend le marquage des places de parking par Thomas & Piron pour mettre en œuvre la zone résidentielle.

Madame PECRIAUX constate que le quartier est haché en matière de sécurité routière. Il n'y a pas de mesures transitoires ? Qui est responsable ?

Monsieur DELANNOY rappelle que la sécurité routière est la même pour tout le monde. Le salage a été fait partout afin que tout le lotissement soit sécurisé.

Madame PECRIAUX demande s'il n'est pas possible d'avoir un échancier.

Monsieur DELANNOY explique que dès que Thomas et Piron auront fini, le service Travaux ira constater sur place si tout est bien fait et la Commune reprendra à charge la voirie. Le but, c'est qu'on ne doive pas payer nous-mêmes les réparations.

Madame PECRIAUX remercie l'Echevin et sera attentive à la suite du dossier.

La quatrième question est posée par **Monsieur CARPIN** pour le groupe politique PS et est relative à l'Etat de la RN27 entre Manage et Nivelles :

"Cette route s'est considérablement détériorée ces derniers mois. Le Ministre de la Mobilité n'a pas retenu cette voirie dans les chantiers à venir. Des contacts avec le SPW ou le cabinet du Ministre écolo ont-ils été pris ? Dans l'affirmative, quelles réponses avez-vous obtenues ? Madame PECRIAUX va interpellier le Gouvernement wallon".

Monsieur RICO GRAO répond que les éléments de réponse ont été donnés à Monsieur COGGHE. Il va relayer au Ministre HENRY car c'est le genre de collaboration que l'on doit mener. Il remercie Madame PECRIAUX d'interpellier le Ministre et le Gouvernement car l'état de la N27 n'est plus possible.

La cinquième question est posée par **Monsieur CARPIN** pour le groupe politique PS est relative au Quartier Centre de Feluy :

"Le quartier du centre de Feluy, Place, Grand Rue pose des problèmes de circulation et de parking. Le collègue avait promis d'étudier le dossier. Une rencontre avec les riverains était prévue en novembre, mais n'a pu se tenir. Des décisions ont-elles été prises pour le parking et la circulation? Des rencontres virtuelles avec les riverains se sont-elles tenues?"

Monsieur DUJARDIN remercie le Conseiller pour la question qui met le doigt sur un dossier en apparence simple mais qui, sur le fond, révèle nombre de difficultés. La Grand Rue de Feluy est très représentative des difficultés rencontrées aujourd'hui en matière de mobilité. Pour ceux qui nous regardent ce soir et qui ne connaissent pas bien le centre de Feluy, c'est une rue étroite, très fréquentée, très dense en matière d'habitat, qui est une "une dorsale du village" et qui est partagée par différents types d'usagers, la voiture, les cyclistes, les piétons et les bus TEC. Ce contexte rend le partage de l'espace complexe. La Grand Rue de Feluy a fait l'objet de cinq modifications de règlements depuis 2007. Le problème n'est donc pas neuf et on essaye d'y répondre. Dans ce cadre, La Commune a rencontré les riverains en 2019 pour entendre leurs desiderata et demandes. Cette rencontre n'a pas identifié une mais une série de difficultés, au rang desquelles il convient de pointer, notamment, la vitesse excessive de certains usagers. Il ne s'agissait, donc, plus de créer quelques places de stationnement mais bien de formuler une proposition globale. Plusieurs rencontres ont été organisées à cette fin avec le service Travaux, le service Mobilité et les mandataires pour tenter de relever cette exigence. Plusieurs pistes ont été étudiées et écartées. Le stationnement alterné n'est pas concevable si l'on souhaite maintenir un nombre raisonnable de places de stationnements, compte tenu des distances nécessaires pour le passage des bus, soit 20 mètres entre les zones de stationnement. Une zone de parking décentralisée a été envisagée mais non retenue faute de disposer d'un terrain proche et facilement équipable. Cette option ne constitue pas non plus, après analyse, une réponse satisfaisante aux besoins des riverains, désireux de stationner leur véhicule à proximité de leur domicile, non pas par simple commodité mais aussi par crainte de vandalisme. Au final, les services proposent de créer huit nouvelles places Square du Centenaire et dix nouvelles places de stationnement sur la Grand place de Feluy. Une rencontre avec les riverains concernés est prévue tout début mars.

Monsieur CARPIN remercie l'Echevin et suivra le dossier.

La sixième question est posée par **Madame SADELLAH** pour le groupe politique PS et est relative au Carnaval 2021 :

"Nous sortons d'une semaine de carnaval de Binche... sans carnaval. Ecaussinnes vient d'annuler son goûter matrimonial du lundi de Pentecôte. Les carnivals du Laetare sont annulés. Braine Le Compte vient d'interdire tout évènement qui rassemblerait plus de 100 personnes jusque fin juin. A Seneffe, nous n'avons aucune information. Une rencontre avec les comités des fêtes et des sociétés s'est-elle tenue, se tiendra t'elle, des décisions sont-elles prises, le seront-elles, quand ?"

Madame DUHOUX répond que le carnaval a lieu le dernier w-e de juin (26-27) càd dans plus de quatre mois. Le Collège se laisse encore quelques semaines pour voir les nouvelles règles du Fédéral. La Ville de Binche a annulé 3 mois avant, le Roeulx n'a toujours pas annulé et son carnaval est en même temps que nous. Une réunion sera programmée pour évaluer le go/no go.

Monsieur CARPIN pense que quelques marches de l'entre Sambre et Meuse sont annulées. Les sociétés attendent et le Conseiller trouve qu'il ne faut pas attendre de trop car il y a de la logistique à prévoir comme par exemple le char des Vis Scan'çons.

Madame DUHOUX propose que d'ici le 1er avril, une décision soit prise.

La septième question est posée par **Monsieur CARPIN** pour le groupe politique PS et est relative à la circulation aux abords de l'école de Familleureux (Evaluation) :

"Depuis la rentrée scolaire 2020, le plan de circulation a été modifiée aux abords de l'école de Familleureux. Quelle évaluation pouvez-vous tirer de ce protocole ?"

Monsieur DUJARDIN répond que le plan de circulation a été revu en juillet dernier pour réorganiser le stationnement des voitures et du bus scolaire qui stationnait, précédemment, sur le parking de l'établissement. Il en résulte, selon les services concernés et regard d'échanges avec la direction de l'école, que cette évolution a un impact favorable sur la sécurité, ce même si elle ne résout pas l'ensemble des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Ce n'était d'ailleurs pas l'ambition, sachant qu'il convient et qu'il conviendra d'adopter d'autres mesures. Il confirme que la direction de l'école a constaté une recrudescence d'actes d'incivilités, divers mais, néanmoins, dangereux depuis la rentrée de janvier. Ces incivilités sont le fait d'une minorité de parents qui s'obstinent à ne pas respecter, d'abord, le code de la route et, ensuite, les mesures que nous prenons soin d'implémenter. Ces parents peuvent se montrer agressifs avec la Direction et les enseignants mais aussi à l'égard de la police. Pour information, le service Roulage a été sensibilisé avec une demande de verbalisation immédiate sans plus d'avertissement, le tout en veillant à garantir un équilibre avec toutes les autres écoles de l'entité. Une réunion a été organisée le 8 février avec le service Mobilité et la direction de l'école pour évaluer l'évolution des comportements et mettre en place un plan d'actions pour tenter de répondre à la situation. Le Collège s'est penché sur ce plan le 16 février dernier pour valider de nouvelles mesures et une nouvelle campagne de sensibilisation, au travers des journaux de classe, notamment.

Monsieur CARPIN trouve que c'est une question d'éducation comme pour les déchets. Il trouve qu'il faut passer par la répression, on a fait assez de communication.

La huitième question est posée par **Madame MATHIEU** pour le groupe politique AC+ et est relative à la mise à jour des schémas unifilaires des bâtiments communaux :

"Au Collège communal du 28 décembre, vous faisiez le constat de l'absence de soumissionnaires pour le marché de mise à jour des schémas unifilaires. Vous y décidiez également de relancer le marché en 2021, ce qui est une bonne chose car il s'agit d'obligations. Depuis près d'un an, il y a eu différents contrôles électriques qui ont mis en avant des adaptations ou régularisations électriques nécessaires dans différents bâtiments. Les schémas électriques sont notamment vérifiés dans le cadre des contrôles de sécurité. Le collège du 19 janvier évoque le rapport de visite de la conseillère en prévention de l'ONE où l'in y pointe l'absence des rapports de sécurité électrique et de chauffage. Où en est la situation de mise à jour des schémas électriques des différents bâtiments ? Nous avons déjà évoqué le tableau de suivi que souhaitait réaliser le collège suite aux travaux devant être réalisés à la suite de rapports de visite de sécurité. Est-ce que cela a été effectivement mis en place ? Le collège en prend-il connaissance ? Quel suivi a été effectivement mis en place pour la régularisation des différents points de sécurité à mettre en ordre ?"

Madame POLL répond que le Cahier des Charges pour le schéma unifilaire est relancé et que le crédit sera rajouté en MB1 pour attribuer. Pour les contrôles électricité, chauffage, bloc éclairage de secours, gaz et détection incendie, l'analyse des offres est en cours. Le service Prévention tient un tableau de suivi. Parfois lors d'un contrôle, le document est existant mais pas disponible au moment de la visite comme par exemple pour le contrôle électrique de l'ONE en 2020. La fréquence de contrôle diffère en fonction du type de bâtiment, du type de combustible, etc... Il existe un tableau de suivi qui est mis à jour. Les derniers rapports 2020 doivent y être encodés. Ce sera encodé à l'avenir dans ATAL, le logiciel travaux. Le tableau des écoles a été parcouru en Commission des Affaires générales il y a environ un an et il a également été parcouru lors de réunions avec l'Echevine et les Directeurs d'écoles. Il est suivi par l'Administration et chaque nouveau rapport fait l'objet d'un point de Collège.

La neuvième question est posée par **Madame DELFOSSE** pour le groupe politique AC+ et est relative aux poubelles, bulles de tri et incivilités :

"Je voulais parler de la propreté de la Commune mais j'ai déjà eu toutes mes réponses avec la présentation du point 5 du Conseil communal. Par ailleurs, où en êtes-vous avec HYGEA quand il n'y a pas de ramassage ? Avez-vous une solution de rechange ? Comment se passe le ramassage des déchets ? Nous payons un service et nous sommes en droit de recevoir un service en retour. "

Monsieur RICO GRAO explique que par rapport à HYGEA, il y a eu des dispositions prises ce w-e. La Commune a désigné une firme privée pour ramasser les ordures et la Commune compte donner la facture à HYGEA. Par rapport aux services rendus, on doit faire pression avec d'autres instances comme la CUC sur l'intercommunale pour faire bouger les choses car non seulement nous sommes client mais actionnaire aussi.

On doit effectivement avoir le service pour lequel on paie. L'Échevin espère que chaque groupe pourra travailler ensemble, faire bouger ses contacts et faire en sorte qu'HYGEA soit une intercommunale et plus un problème.

La dixième question est posée par **Monsieur JENET** pour le groupe politique AC+ et est relative au curage, entretien des filets d'eau et cours d'eau sur le territoire de la Commune de Seneffe :

"Si l'état des routes vicinales pose des soucis récurrents, il peut en être de même pour les filets et cours d'eau de l'entité. Plusieurs citoyens nous ont interpellés à propos de situation d'eau dans les caves en raison de l'intensité des pluies ces dernières semaines. Lors d'échanges avec ceux-ci, ils se trouvaient notamment à proximité de petits cours d'eau ou de fossés avec filets d'eau et ils se posaient la question de l'entretien de ceux-ci. Quelle politique d'entretien des cours d'eau et fossés avec filet d'eau avez-vous mis en place ? Avez-vous un plan spécifique annuel, si oui, pouvez-vous nous l'explicité ?"

Monsieur DELANNOY signale que filet d'eau et cours d'eau sont deux choses différentes. Pour les filets d'eau, des aménagements sont faits chaque année de quelques endroits dans le cadre du Cahier des Charges "Entretien de voirie" avec un budget inscrit de 750.000 euros. Concernant les cours d'eau, la Commune est aidée par le HIT qui fait le Cahier des Charges chaque année en collaboration avec la Commune pour l'entretien des rivières. Le curage du Pré à la Planche commencera sous peu. Pour le Cahier des Charges à voter cette année, ce sera pour le Renissart et la Rouillée.

La onzième question est posée par **Monsieur JENET** pour le groupe politique AC+ et est relative à l'enquête en vue des négociations sectorielles du Conseil de l'Enseignement des Communes et Province (CECP) :

"Une demande d'avis des PO afin de construire un cahier revendicatif du CECP vous a été adressée et vous y avez répondu en posant trois questions. La première question que vous posez pour ce cahier de revendication concerne une demande d'augmentation des subventions en matière de rénovation et création de classes. Nous supposons que vous avez été informés du chantier des bâtiments scolaires mené par le ministre Daerden ainsi que la problématique de répartition des moyens dégagés pour le fond des bâtiments scolaire par le SEGEC (réseau de l'enseignement libre catholique). En effet le réseau Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE) recevrait 55% des moyens alors qu'il couvre à peine 15% des élèves. Tant le SRGEC que le réseau dont fait partie les communes (CPEONS) sont ainsi lésés. Ce que vous relayé comme vos trois questions pour ce cahier de revendications nous semble minimaliste et simpliste. Comment vous positionnez-vous par rapport au SEGEC pour qui « 1 élève = 1 élève » et la défense d'un élève du réseau communal de Seneffe = 1 élève ? Une différence entre le communal et le libre ? Pouvez-vous nous informer sur la méthodologie que vous avez utilisée pour mettre en avant les points que vous souhaitiez faire apparaître dans le cahier de revendication du CECP ?"

Madame DONNAY répond que pour le SEGEC, on s'en étonne autant que le groupe AC+ et elle invite Madame la Députée à interroger la Région. L'enquête mise en ligne aujourd'hui, « l'enquête CLEF-W », porte sur cinq signalétiques. Pour la méthodologie, on a interrogé le service Enseignement ainsi que les directions scolaires. Puis le Collège s'est positionné et le service a répondu, à la demande du CECP, sur les négociations sectorielles.

La douzième question est posée par **Monsieur JENET** pour le groupe politique AC+ et est relative aux nids de poule sur les routes communales :

"Suite à des échanges via les réseaux sociaux, nous revenons vers vous à propos tant de la situation des routes sous responsabilité communale que nos nationales. L'hiver fait ressortir les soucis liés aux nids de poule sur l'ensemble du réseau routier. Des montages parfois humoristiques vont par contre peu valorisant pour l'état de plusieurs de nos voiries communales. Pour ce qui concerne les routes communales, avez-vous un cadastre de l'état des routes afin de fixer les priorités dans la rénovation annuelle que vous effectuez ? Comment procédez-vous pour prioriser les rénovations et réparations ? Quelle est le plan envisagé pour les réparations d'urgence ainsi que pour la rénovation du réseau routier communal ? Pour ce qui concerne l'état des routes nationales qui traversent le territoire communal, un citoyen signale avoir eu des informations de la part de la Bourgmestre qui aurait interpellé la Région wallonne afin d'obtenir un calendrier des réparations durables mais que celui-ci ne vous aurait pas encore été communiqué. Il signale ensuite qu'il reçoit peu de réponses à ses interpellations et ce que ce soit au niveau régional, à la direction des routes de Mons ou au district de Soignies. Le collège a-t-il interpellé ces différents échelons et a-t-il reçu une réponse ? Ce citoyen signale également avoir ré-interpellé la bourgmestre, l'échevin des travaux, l'échevin de l'environnement sans avoir eu de réponse. Quelle est la politique de réponse aux citoyens qui a été mise en place par le Collège ?"

Monsieur DELANNOY répond que la question a déjà été abordée précédemment pour la question de la N27. Pour les routes communales, les trous sont rebouchés au fur et à mesure des constats et des signalements par notre service Travaux en tenant compte des conditions climatiques. Il y a eu encore tout une série de trous rebouchés lundi dernier. Pour la réfection des voiries, un budget de 750.000 euros y est dédié chaque année. Notre agent technique fait chaque année une proposition au Collège des voiries à refaire en fonction des constats faits sur le terrain et sur base de signalements. Cette liste est adaptée en fonction si des urgences se présentent. Nous avons 200 km de voiries communales. Une réponse est apportée aux courriers reçus par le service Travaux. Les mandataires transmettent le mail au service qui y répond. Pour le cas que vous évoquez, il faudrait plus d'information pour identifier pourquoi cette personne n'a pas eu de réponse.

Monsieur JENET remercie l'Echevin pour sa réponse.

Monsieur DELANNOY l'urgent se fait aussi en fonction des conditions climatiques.

Monsieur JENET comprend mais il est important de communiquer vers les citoyens, de revenir vers eux et de faire un accusé/réception.

Monsieur DELANNOY précise que le service ne répond pas toujours directement car on ne sait pas toujours ce qui va être fait.

Monsieur JENET précise que c'est une réaction sur Facebook

Madame POLL demande de dire aux citoyens que Facebook n'est pas le bon canal d'entrée, il convient mieux de faire un mail au service Travaux. Pour la Rue des Carrières, c'est du colmatage car une réfection plus complète avec les égouts est prévue comme vient d'être faite la Rue des 4 Jalouses.

Monsieur JENET est d'accord qu'il vaut mieux adresser les réclamations au service concerné.

Monsieur DELANNOY invite le Conseiller à faire le tour des Communes voisines afin de comparer l'état des voiries.

La treizième question est posée par **Madame DELFOSSE** pour le groupe politique AC+ et est relative à la route d'accès au parc à conteneurs :

"Un citoyen nous a interpellé sur l'accès au parc à containers de Seneffe. Il lui a été dit par les employés d'HYGEA qu'il était obligatoire d'emprunter la déviation sur directive de la Police qui aurait signalé qu'en situation d'accidents, la personne qui n'empreinte pas cette déviation serait considérée comme étant en tort. Cette déviation avait été mise en place à la période de déconfinement en raison de la longueur des files et des risques d'accidents avec les camions. Cette solution qui a été au départ temporaire semble devenir définitive et c'est une bonne chose car cela permet de séparer l'attente pour entrer dans le parc à container de la circulation dans le rond-point à proximité. Cette déviation s'avère devenir de plus en plus impraticable depuis la dégradation de conditions météorologiques car c'est un chemin de terre. Plusieurs véhicules se sont par ailleurs déjà trouvés embourbés dans ce chemin créé au départ un peu dans l'urgence. Cette déviation est-elle envisagée de manière définitive ? Si oui, avez-vous envisagé d'en faire une vraie voirie permettant une circulation adéquate des véhicules ?".

Monsieur DELANNOY répond que le système actuel a été mis en place à la réouverture post-Covid des recyparc suite au constat de la police d'embouteillages qui étaient source de danger. A la réouverture du pont, la déviation a été supprimée. La police a demandé de la remettre en place pour des raisons de sécurité. Cet aménagement est provisoire. Une évaluation sera faite lors de notre prochaine réunion mobilité avec Monsieur DUHOT pour décider de la meilleure solution à l'avenir et des aménagements à faire en conséquence.

Madame DELFOSSE trouve cette petite déviation plus pratique.

La quatorzième question est posée par **Madame MATHIEU** pour le groupe politique AC+ et est relative à l'affiliation à l'Université de la paix et gestion du harcèlement entre les jeunes :

"Le harcèlement entre les jeunes est malheureusement en croissance tant dans les milieux scolaires que dans les activités parascolaires. L'affiliation de la commune à l'Université de la paix est probablement une bonne chose car cela permettra outre l'accès à des formations de pouvoir également accéder à des ressources pédagogiques. Dans le collège du 26 janvier pour y envisagé des formations pour le personnel sur service jeunesse qui serait intéressé. L'inscription du service de la jeunesse répond-elle à une demande spécifique en raison de besoins spécifiques dans le cadre de cette problématique ? La situation de l'école de Seneffe récemment à la nécessité d'une intervention des services externes et un consultant. Dans le collège du 26 janvier vous envisagez par ailleurs la possibilité de prévoir une attestation à destination des directions d'écoles afin qu'elles puissent faire appel aux équipes mobiles directement durant toute l'année scolaire. Qu'en est-il de votre politique de prévention du harcèlement en milieu scolaire ? Envisagez-vous également des formations des enseignants via l'université de la paix ?".

Madame POLL signale que c'est une question jeunesse et non une question enseignement.

Monsieur DUJARDIN explique que ce n'est pas du tout pour une question spécifique mais un travail de mise en place de formation pour les étudiants. Un projet de formation, d'échanges d'expériences et de transmission de savoir a été élaboré par le service Jeunesse. Celui-ci a demandé d'adhérer à l'Université de la Paix pour accéder à des ressources pédagogiques et des formations. Deux agents vont se former pour avoir des outils supplémentaires. La formation portera non pas sur le harcèlement mais sur la gestion des conflits.

Madame POLL complète en expliquant que des formations sont données dans les écoles aussi et donne la parole à l'Echevine de l'enseignement.

Madame DONNAY explique que dans le PST il y a un projet sur le harcèlement. Cela se passe par des animations externes qui ont déjà eu lieu les années précédentes. Ici, c'est une année plus difficile vu le code rouge et l'interdiction d'intervenir extérieurement à l'école. Un partenariat existe avec la Police via le projet MEGA et cela passe par des animations, des débats, etc. Les formations via l'Université de la Paix ne sont pas reconnues par le CECP et donc cela ne rentre pas dans le quota des formations.

Conformément à l'article 77 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, voté en séance du Conseil communal du 14 septembre 2020, les questions d'actualité sont posées par chaque Conseiller selon l'ordre du tableau de préséance.

3 questions d'actualité pour le groupe politique PS.

La première question est posée par **Madame SADELLAH** à Monsieur DELANNOY concernant le salage des routes. Depuis le début de l'année, 150T de sel ont été utilisés, c'est un travail de longue haleine de dégager les routes mais malgré le travail du service Salage, certaines routes ne sont pas dégagées vu que le sel ne fait effet que si on roule dessus. Quel est le stock de sel ? Avez-vous eu des plaintes de citoyens ? Les cours d'école sont-elles dégagées ?

Monsieur DELANNOY répond que le service a deux camions d'avance et qu'un réapprovisionnement se fait au fur et à mesure des besoins. Le stockage est difficile et le sel ne peut pas rester dans des big bags sinon ils sont perdus. Il demande à la Conseillère de relire la fin de sa question.

Madame SADELLAH est-ce que les cours d'école sont dégagées ?

Monsieur DELANNOY explique que le tracteur passe dans les cours avant l'arrivée des enfants mais ici aussi le problème est le même que pour les voiries, il faut du passage sur le sel pour qu'il fasse action.

Madame SADELLAH demande si la Commune a reçu des plaintes ?

Monsieur DELANNOY répond qu'avec 11.000 habitants, on ne peut pas contenter tout le monde.

La deuxième question est posée par **Monsieur CARPIN** à Monsieur DELANNOY concernant le pont de Marche. Mais il aimerait avant revenir sur une question précédente et préciser qu'un Echevin peut répondre à un courriel ou une interpellation citoyenne par « j'ai bien lu » et voir par la suite pour une réponse plus complète.

Le Conseiller a appris il y a quelques jours que les travaux du Pont de Marche allait durer quatre mois.

Madame POLL précise qu'il s'agit de sept mois et pas quatre.

Monsieur CARPIN continue et reprend certains éléments passés lors des travaux du pont de Tyberchamps. Pour ce pont-ci, il va le suivre de près et revenir régulièrement sur le sujet. Quels sont les travaux prévus ? Quels sont les responsabilités Commune/SPW ? Pouvez-vous me donner le timing mois par mois de ce qui est prévu ?

Monsieur DELANNOY répond que c'est le même entrepreneur que pour le pont de Tyberchamps. Et il n'est pas possible de donner un timing vu que celui-ci est fait en fonction du travail. La Commune est responsable du revêtement extérieur, des trottoirs, des rambardes et le SPW de la structure du pont.

Madame POLL précise que la Commune intervient en fin de chaîne.

Monsieur CARPIN demande s'il va y avoir des réunions régulières et qui va y aller ?

Monsieur DELANNOY répond que la Responsable du service Travaux va à la réunion tous les 15 jours avec l'entrepreneur et le SPW.

Monsieur CARPIN demande à l'Echevin s'il peut compter sur lui pour que tous les 15 jours, il fasse le bilan.

Monsieur DELANNOY acquiesce. Il s'informerera tous les 15 jours sur l'état d'avancement du Pont.

La troisième question est posée par **Madame SADELLAH** à Madame DONNAY concernant les masques pour les personnes malentendantes. Suite à la parution d'un article de presse annonçant la distribution gratuite de

masque pour les personnes malentendantes ou pour leur accompagnateur. Combien en avez-vous distribué ?
Madame DONNAY répond qu'il s'agit d'une initiative de l'AVIQ. On a reçu 20 masques et on pourra en recommander par la suite. Malheureusement, ils sont victimes de leur succès et donc en rupture de stock actuellement. Tous les masques reçus ont été distribués : dans les écoles, à la crèche et aux citoyens.
Madame SADELLAH remercie l'Echevine.